

Jeudi 16 juillet 2026

Communauté de communes

Des Gorges de l'Ardèche

16 rue des abeilles

07150 Vallon Pont d'Arc

Tél. 04 75 37 61 13

www.cc-gorgesardeche.fr

Dans le cadre de sa politique sur les mobilités partagées, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche organise un rallye d'autostop.

Les participants doivent constituer des équipes et s'inscrire avant le 10 juillet.

Le principe de l'évènement est de rejoindre Aubenas (Place du Château) en autostop au départ de Vallon Pont d'Arc, Ruoms ou Grospierres.

Les règles de participation :

1. La participation est gratuite mais l'inscription est obligatoire au via le formulaire prévu à cet effet.
2. La participation est ouverte aux personnes âgées de 14 ans et plus. Les participants mineurs doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale signée par leur représentant légal pour valider leur inscription.
3. Les participants prennent part à l'évènement par équipes de 2 à 3 personnes.
4. Chaque équipe doit comprendre au minimum une personne majeure. Cette personne majeure peut être un parent, un représentant légal ou tout autre adulte volontaire participant à l'évènement.
5. Les participants qui ne disposent pas d'équipe complète peuvent néanmoins s'inscrire. L'organisateur se réserve la possibilité de constituer des équipes à partir des inscriptions reçues. Si aucune solution ne permet de constituer une équipe conforme au présent règlement, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'inscription concernée. Les participants seront informés de cette décision au plus tard une semaine avant l'évènement.
6. Le jour de l'évènement, chaque équipe devra avoir un téléphone portable chargé.
7. Le rendez-vous est fixé à 16 h et le point de départ attribué à chaque équipe (Vallon-Pont-d'Arc, Ruoms ou Grospierres) sera communiqué au plus tard 3 jours avant l'évènement.
8. Il vous sera demandé de rejoindre Aubenas en faisant de l'auto-stop, de préférence en vous plaçant sous les panneaux d'autostop, et en vous déplaçant à pied.
9. Le retour des participants s'effectuera en bus via la ligne E15. Le coût du trajet sera pris en charge par la Communauté de Communes
10. Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité communiquées par les organisateurs ainsi que le Code de la route.
11. Les données à caractère personnel que le participant communique en complétant le formulaire d'inscription à savoir le nom, le prénom, l'adresse mail, le numéro de téléphone, sont destinées exclusivement à l'évènement Rallye d'autostop, et traitées conformément aux dispositions de la réglementation générale sur la protection des données personnelles (RGPD).
12. Le participant, ou son représentant légal lorsqu'il est mineur, autorise la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche à réaliser et utiliser des photographies ou vidéos prises dans le cadre de l'évènement, sur les supports de communication de la collectivité, sous réserve de l'autorisation de droit à l'image signée lors de l'inscription.
13. Le participant dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données le concernant. Il peut à tout moment adresser une demande d'information, de modification ou de suppression de données à caractère personnel le concernant à l'adresse suivante : communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, 16 rue des abeilles, 07150 Vallon Pont d'Arc.
14. Chaque participant participe sous sa propre responsabilité. Les mineurs demeurent sous la responsabilité de leurs représentants légaux. La Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche ne pourra être tenue responsable des dommages résultant du non-respect des consignes de sécurité, du Code de la route ou d'un comportement fautif d'un participant ou d'un tiers.

**Balazuc ~ Bessas ~ Chauzon ~ Grospierres ~ Labastide-de-Virac ~ Labeaume ~ Lagorce ~ Lanas
Orgnac-l'Aven ~ Pradons ~ Rochecolombe ~ Ruoms ~ Saint-Alban-Auriolles ~ Saint-Remèze
Salavas ~ Sampzon ~ Saint-Maurice-d'Ardèche ~ Vagnas ~ Vallon Pont d'Arc ~ Vogüé**